

Conditions générales de vente d'un programme de formation VISTIM Masterclass

1 OBJET

Le présent document, ci-après " Conditions générales de vente " (" CGV "), s'applique à toutes les offres de formation de type Masterclass proposées par VISTIM S.A., " la Société ".

2 Commande

La commande est considérée comme ferme et définitive lorsque le client renvoie, par tout moyen, le formulaire d'inscription rempli.

Le fait de passer commande implique l'acceptation entière et sans réserve par le Client des présentes CGV, le Client garantissant que tous ses employés, représentants et agents s'y conformeront.

Le Client reconnaît à cet égard que, avant de soumettre le formulaire de commande, il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants de la part de la Société, lui permettant ainsi de s'assurer que l'offre de service correspondait à ses besoins.

La Société se réserve le droit de réviser à tout moment les présentes conditions générales, les nouvelles conditions s'appliquant à toute commande future.

3 PRIX

Le prix par participant est indiqué sur chaque bon de commande de formation.

L'inscription est faite au nom de la personne physique (participant) mais le Client de la Société est l'entreprise ou l'institution (contractant) telle qu'indiquée sur le bulletin d'inscription et qui est liée par les présentes CGV.

Tous les prix indiqués sont en euros, hors TVA, et il convient donc d'ajouter la TVA au taux applicable à la date de facturation.

4 PAIEMENT

50% des frais de formation sont facturés à l'inscription et sont payables dans les 15 jours.

Le créneau de formation n'est garanti qu'à réception du paiement dans le délai indiqué sur la facture.

Les 50% restants sont facturés 1 mois avant le début de la formation et sont payables avant le premier jour de la formation.

La Société se réserve le droit :

- d'exclure le participant de la formation si le Client n'a pas réglé l'intégralité du montant facturé avant le début de la formation ;
- d'exclure de la formation, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement perturbe le bon déroulement de la formation et/ou est en infraction grave avec les présentes CGV ;
- de refuser toute inscription dès lors que la limite de participants indiquée sur la fiche de formation est atteinte.

5 ANNULATIONS / REMPLACEMENTS / REPORTS

Toute annulation ou remplacement doit être communiqué par écrit à l'entreprise.

Les remplacements de participants de la même entreprise sont acceptés à tout moment, sans frais. Les noms et coordonnées des remplaçants doivent être communiqués par écrit.

Une annulation notifiée plus de 30 jours calendaires avant le début de la formation donne lieu à un remboursement ou à un avoir pour le total du montant déjà payé par le client.

Une annulation notifiée jusqu'à 8 jours calendaires avant le début de la formation donne lieu à un bon d'achat correspondant au montant déjà payé, à transférer sur une autre formation, dans les 12 mois.

Pour une annulation notifiée dans les 7 jours calendaires avant le début de la formation, le montant total de la formation est entièrement dû. 50% du montant total de la formation, sous réserve du paiement intégral reçu, sera transférable sur un autre programme de formation, dans les 12 mois.

VISTIM S.A. | 14 rue du Lavoir, L-3358 Leudelange | Tél : +352 20 21 18 30 | info@vistim-sa.com

En cas de non-présentation sans annulation écrite préalable ou de désistement après le début du programme, la totalité des frais du programme reste due sans remboursement ni possibilité de transfert.

Si le nombre de participants à un programme de formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques qualitatives, la Société se réserve le droit d'annuler le programme de formation au plus tard 5 jours calendaires avant le début du programme de formation. Les frais d'inscription déjà payés seront remboursés intégralement ou, si le client préfère, un avoir sera émis. La société contactera les clients pour leur proposer de nouvelles dates ou des alternatives.

La société se réserve le droit de reporter un programme ou une session de formation, de changer le lieu où il se déroule, le contenu du programme ou les formateurs, tout en maintenant la même qualité de la session initiale si des circonstances indépendantes de sa volonté le rendent nécessaire. Tout sera mis en œuvre pour trouver une alternative convenant à tous les participants.

6 RESPONSABILITES

Le Client - ou le participant, selon le cas - s'engage à souscrire et/ou à maintenir, pendant la durée de la formation, une assurance responsabilité professionnelle appropriée pour les dommages corporels et matériels causés par ses actes ou ceux de ses employés, portant préjudice à la Société, aux autres participants et/ou aux tiers.

L'Entreprise confirme disposer d'une assurance responsabilité professionnelle appropriée.

En aucun cas, la Société ne peut être tenue responsable des dommages indirects tels que perte de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation. Le programme de formation et son contenu ne remplacent ni ne constituent un conseil juridique ou fiscal lors de l'application du contenu de la formation dans une situation spécifique.

En tout état de cause, la responsabilité de la Société est exclue en cas de force majeure.

7 CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Société est seule titulaire des droits intellectuels relatifs aux formations qu'elle dispense ; ainsi, tous les supports pédagogiques, sous quelque forme que ce soit (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande restent sa propriété exclusive.

Le Client et le(s) participant(s) s'engagent à ne pas utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en tout ou partie, à adapter, modifier, traduire, représenter, commercialiser ou diffuser à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à disposition sans l'accord exprès et écrit de la Société.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents à caractère professionnel, technique ou commercial concernant l'autre partie, auxquels elles auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

8 COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par la Société en tant que Client de l'offre de service dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de la Société.

A cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article 7 ci-dessus, la Société peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des services, dans la liste de ses références utilisée pour les communications externes et internes.

9 PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à la loi modifiée du 02/08/02 relative à la protection de la vie privée et au Règlement général sur la protection des données du 27/4/16, la Société traite des données personnelles afin de gérer les inscriptions. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont utilisées par la Société à cette fin. Vous pouvez accéder à ces informations et demander à la Société de les rectifier, via une demande en ligne (info@vistim-sa.com) ou par courrier à : VISTIM S.A., 14 rue du Lavoir, L-3358 Leudelange.

10 CONTESTATIONS ET LITIGES

Tout litige qui n'aura pas été réglé à l'amiable sera soumis au droit luxembourgeois et porté devant les tribunaux compétents du Luxembourg.